

LE SAINT-JÉRÔME

VOL. 14 | N° 1 MARS 2017

vous informe

**RÉDUCTION
DE LA LIMITE DE VITESSE**

Page 4

**LE PARC-NATURE
PREND FORME !**

Page 11

**Nouveaux
aménagements
au parc Multisports**

Page 10

Message du maire

UNE ANNÉE 2017 QUI PROMET!

Au cours de l'année 2016, de nombreux signes ont témoigné de notre dynamisme : investissements dans nos rues, envoi du Saint-Jérôme Folk, investissements au parc Multisports, ouverture des sentiers de ski de fond du lac Jérôme, etc.

En 2017, nous maintiendrons la même intensité et un niveau de services égal à 2016.

D'autres projets majeurs connaîtront leur aboutissement en 2017, notamment la salle de spectacle et le parc-nature. Des projets de moindre envergure sont aussi au programme, notamment la réduction de la vitesse à 40 km sur les rues résidentielles.

L'année 2016 a été celle où la nouvelle forme de gouvernance que nous avons mise en place, en même temps que notre plan stratégique Destination 2020, est sortie de sa période de rodage en ayant fait la preuve de ses potentiels, de ses avantages et de sa stabilité, pour inaugurer une ère nouvelle.

Ayant établi de nouveaux modes de communication et de consultation avec la population. Nous avons, je pense, favorisé l'émergence d'une plus grande conscience civique aussi bien dans la population que parmi les membres de notre personnel. C'est selon moi notre plus belle réalisation et celle qui apportera, à long terme, le plus de bénéfices à notre ville et à notre population.

Des éléments concrets pour entreprendre des poursuites

Je ne peux passer sous silence les aveux d'un ancien directeur de l'ingénierie qui a révélé le mois dernier l'existence sous l'administration précédente d'un système frauduleux entre firmes d'ingénierie qui leur aurait permis d'obtenir des contrats de la Ville.

Jusqu'à son plaidoyer de culpabilité, de nombreuses rumeurs avaient circulé à la Ville et dans l'entourage municipal, mais c'est la première fois que des faits solides sont obtenus et permettent à la Ville d'entreprendre les actions réparatrices appropriées.

Nous avons pris immédiatement toutes les mesures prévues par la loi pour récupérer les sommes payées injustement par les citoyens de Saint-Jérôme. Nous nous sommes assurés que l'Unité permanente anticorruption (UPAC) en soit informée afin que les coupables soient traduits devant la justice. Tout ce travail est en cours et nous aurons l'occasion d'y revenir au fur et à mesure qu'il y aura de nouveaux développements.

Je veux rassurer la population de Saint-Jérôme, oui il y a eu des pratiques malhonnêtes à la Ville sous l'administration précédente, mais ceux qui en étaient responsables ne sont plus là aujourd'hui. Les citoyens pourront tourner cette triste page de notre histoire.



Le maire
Stéphane Maher

J'ai eu énormément de plaisir à participer à l'événement *Hiver à notre santé* le 4 février dernier. Le tournoi-bénéfice de hockey en plein air a servi à amasser 48 500\$ pour la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme.



Votre conseil municipal

Mairie : Stéphane Maher

District N° 1 : Benoît Beaulieu

District N° 2 : Colette Thibault

District N° 3 : François Poirier

District N° 4 : Poste vacant

District N° 5 : Bernard Bougie

District N° 6 : Benoît Delage

District N° 7 : Stéphanie Viens-Proulx

District N° 8 : Johanne Dicaire

District N° 9 : André Marion

District N° 10 : Mario Fauteux

District N° 11 : Gilles Robert

District N° 12 : Nathalie Lasalle

Sommaire

Message de la commission de la voirie et des bâtiments	3
Il faudra bientôt ralentir au volant	4
Création de l'Institut régional des sports	5
Des chantiers pour prendre soin de notre ville	6
Un plan lumière pour le QAS	7
Une centrale du citoyen améliorée	8
Une année active dans la construction	9
Nouveaux aménagements au parc Multisports	10
Le parc-nature du lac Jérôme prend forme	11
Pour une utilisation sensée de l'eau potable	12
Visitez des édifices de la ville sur Google	13
Vous construisez, vous rénovez?	14
En attendant la salle de spectacle	15
Bibliothèques	16
Quoi faire?	17
Quartier 50+	18
Rappels de saison	19
Revoici Jérôme	20

URGENCE

Ambulances, pompiers, police 911

POLICE

Demandes d'intervention 450 432-1111

Demandes d'information 450 432-3344

SÉCURITÉ INCENDIE 450 436-3558

TRANSPORT COLLECTIF

Train 514 287-TRAM

1 888 702-TRAM

CIT Laurentides 450 433-7873

Transport adapté 450 433-4000

Gare intermodale 450 436-1711

COUR MUNICIPALE

Ligne directe 450 432-0585

BIBLIOTHÈQUES

Charles-E.-Garneau 450 431-1388

Du Frère-Marie-Victorin 450 432-1226

Marie-Antoinette-Foucher 450 432-0569

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 450 438-3251

TOUS LES AUTRES SERVICES 450 436-1511

ÉCOCENTRE 450 569-0451



450 569-5000

vsj.ca

Le Saint-Jérôme vous informe

Volume 14 – Numéro 1

Publié par le Service des communications
de la Ville de Saint-Jérôme

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2017

Bibliothèque et archives nationales du Québec

Conception et montage : Ville de Saint-Jérôme

Photos CDM | Collection Ville de Saint-Jérôme



Message

de la commission
de la voirie et des bâtiments

UN BON HIVER DE FAIT!

Inutile de vous dire que notre commission a été fort occupée cet hiver! Pour nous comme pour toute l'équipe affectée à l'entretien des chemins, il y a toujours trop de neige.

En plus cet hiver avec la glace, le verglas et le grésil, nous avons eu les pires conditions, même si nous sommes toujours bien préparés. Dans ce contexte, et avec plus de 700 rues qui totalisent 400 kilomètres, inutile de vous dire que les opérations de déneigement ont nécessité beaucoup de temps supplémentaire et des tonnes d'abrasifs.

Heureusement, nous avons des équipes de déneigement chevronnées et très motivées au Service des travaux publics. Au final, je leur lève à tous mon chapeau pour l'excellent travail cet hiver.

Pour notre commission, l'hiver ne se termine pas pour autant. Nous travaillons présentement sur une nouvelle politique de déneigement que nous avons l'intention de mettre en place l'hiver prochain et qui nous permettra de mieux prioriser nos interventions.

Futur garage municipal

Par ailleurs, nous travaillons activement sur le projet de déménagement de la voirie municipale dans le parc industriel. Celle-ci est localisée présentement au garage municipal, sur la rue Filion, sur un terrain de taille réduite qui ne répond plus depuis plusieurs années aux besoins.

Adjacent à notre futur garage municipal, nous en profiterons pour aménager le terrain qui pourrait accueillir le nouvel Écocentre Saint-Jérôme que la MRC bâtira en 2018.

En attendant, je vous souhaite un joyeux printemps.

Johanne Dicaire

Présidente de la commission de la voirie
et des bâtiments
District n° 8

LE SAINT-JÉRÔME

vous informe

SOYEZ À L'AFFÛT

de l'actualité de votre ville

Suivez nous sur :

 www.instagram.com/villedesaintjerome

 www.facebook.com/villedesaintjerome

 www.youtube.com/villedesaintjerome

 www.linkedin.com/company/ville-de-saint-jerome

**ABONNEZ-VOUS À LA NOUVELLE
CYBERLETTRE MUNICIPALE**



RENDEZ-VOUS : VSJ.CA

IL FAUDRA BIENTÔT **RALENTIR** AU VOLANT

La Ville a modifié sa réglementation de façon à réduire de 50 à 40 km/h la limite de vitesse sur la majeure partie de ses rues résidentielles secondaires. Le nouveau règlement, que le ministère des Transports doit d'abord approuver, entrera en vigueur d'ici le début de l'été.

Cette mesure, envisagée depuis quelques années déjà à Saint-Jérôme, est adoptée par de plus en plus de villes au Québec. Elle vise à améliorer la sécurité dans les rues et à répondre aux préoccupations manifestées par les citoyens à cet égard.

La vitesse : une des principales causes d'accidents

Plusieurs études démontrent les bénéfices d'une réduction de la limite de vitesse en milieu urbain. La vitesse est l'une des principales causes d'accidents routiers. On estime que, sur tous les types de routes, une réduction de 10 % de la vitesse moyenne entraînerait une réduction de 32 % des collisions mortelles et de 15 % des collisions avec blessures.

Plus un véhicule roule vite, plus le champ de vision périphérique du conducteur diminue : celui-ci risque ainsi de ne pas apercevoir un enfant qui s'apprête à traverser la rue.

Améliorer le sentiment de sécurité des citoyens

Une réduction de la vitesse améliore le sentiment de sécurité et de confort des citoyens sur les voies publiques.

Et contrairement à ce qu'on pourrait croire, la diminution de la vitesse n'augmente pas forcément les temps de parcours. En milieu urbain, les ralentissements sont d'abord liés à la congestion, au nombre de carrefours et à leur mode de gestion.

Autres mesures pour réduire la vitesse

Pour accompagner ce nouveau règlement, la Ville planifie et met en place d'autres mesures qui aideront à mieux gérer la vitesse dans une ville qui n'arrête pas de grandir. Parmi celles-ci, l'aménagement différent des rues, une meilleure signalisation, des marques sur la chaussée, une surveillance policière et une sensibilisation des usagers. Il va de soi qu'une campagne d'information accompagnera la nouvelle réglementation.





CRÉATION DE
L'INSTITUT
RÉGIONAL DES SPORTS DE SAINT-JÉRÔME

Un complexe régional d'entraînement

Le vénérable aréna Melançon, inutilisé depuis l'ouverture de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, logera des partenaires de premier plan. La Ville y aménagera, dès cette année, l'Institut régional des sports de Saint-Jérôme, un centre d'entraînement et de développement de l'excellence sportive pour les Laurentides.

L'ancienne glace, recouverte d'une surface de caoutchouc, deviendra un plateau multifonctionnel à la disposition des clubs sportifs jérômiens et régionaux, de même qu'aux élèves des programmes sports-études. Les athlètes de haute performance pourront aussi en faire un lieu d'entraînement intermédiaire.

On y trouvera différentes stations d'entraînement, par exemple en haltérophilie, pliométrie, agilité, *crossfit*, etc. Selon la configuration désirée, des portions de gazon synthétique et de type gymnase pourront y être aménagées.

Pour des compétitions d'envergure

Ce plateau sera conçu pour être démontable rapidement, de façon à permettre la présentation de compétitions. Les estrades de l'aréna offrent une grande capacité d'accueil, ce qui positionnera Saint-Jérôme comme un excellent site pour la tenue d'événements sportifs d'envergure.

Des clubs et organismes sportifs pourront être hébergés dans le complexe. Des locaux seront aussi disponibles pour l'encadrement des athlètes, la formation des intervenants et les services professionnels.

Ce projet novateur vient s'arrimer à la Politique de l'activité physique et du sport de la Ville, de même qu'à son plan stratégique Destination 2020. Il confirme la volonté de Saint-Jérôme de mettre de l'avant son rôle de capitale régionale dans le domaine du développement sportif.

Cette nouvelle utilisation de l'aréna Melançon répond du même coup au vœu de la famille Melançon-Parent, qui avait à l'origine cédé le terrain pour cet immeuble construit au début des années 50 et qui souhaitait que sa vocation sportive soit maintenue.



Saint-Jérôme A 15 ANS!

Saint-Jérôme célèbre en 2017 le 15^e anniversaire de sa nouvelle mouture. C'est en janvier 2002 que la nouvelle ville prenait vie à la suite de la fusion des quatre municipalités : Bellefeuille, Lafontaine, Saint-Antoine et, bien sûr, Saint-Jérôme.

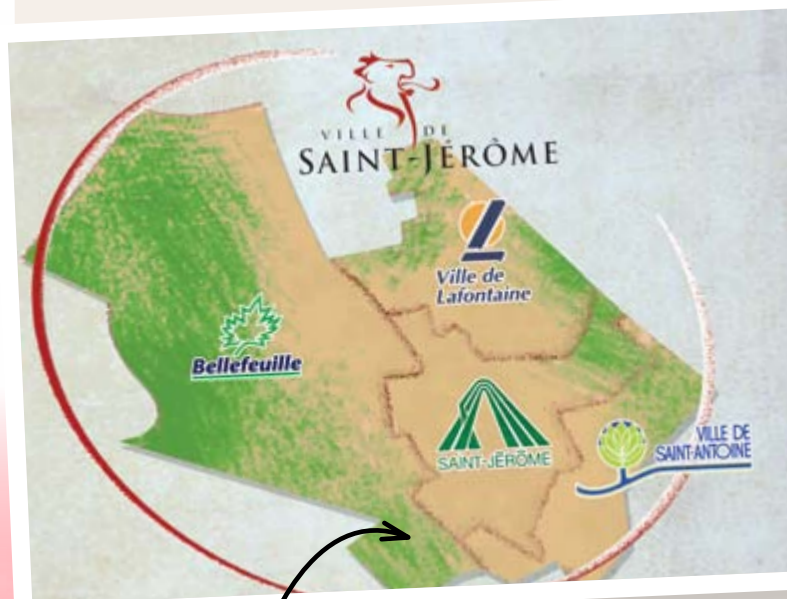
Ce regroupement s'avérait d'autant plus naturel que ce territoire de 93 km carrés était celui du Saint-Jérôme d'origine au 19^e siècle, avant que des « paroisses » distinctes ne s'en détachent.

À l'aube des années 2000, les quatre villes voisines partageaient déjà plusieurs services par le biais d'ententes ou de régies intermunicipales. La présence de 30 élus ne facilitait pas l'émergence d'une vision commune du développement. Tôt ou tard, avec la croissance démographique à venir, quatre municipalités distinctes n'auraient pas été en mesure d'assumer efficacement les responsabilités qu'exige une ville d'importance. Aujourd'hui, un conseil municipal de 13 élus voit à la bonne marche de Saint-Jérôme.

Une croissance impressionnante

En quinze ans, la population est passée de 59 614 à 75 812 personnes, une croissance remarquable de 27 %. La valeur du rôle d'évaluation des propriétés a plus que triplé et s'approche maintenant du 7 milliards \$, signe évident de la vitalité économique de Saint-Jérôme.

Même si les trois anciennes villes voisines n'existent plus, leurs noms Bellefeuille, Saint-Antoine et Lafontaine survivent en tant que secteurs périphériques du cœur de Saint-Jérôme.



**VOUS
SOUVENEZ-
VOUS**

des emblèmes des quatre anciennes villes ? Revoyez-les sur cette carte qui rappelle aussi le territoire que chacune occupait avant leur regroupement en 2002.

DES CHANTIERS



POUR PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE

Avec la belle saison qui approche, la Ville se prépare à consacrer beaucoup d'énergie à l'amélioration de ses rues et autres infrastructures. Ces travaux qui nécessiteront un investissement de près de 10 M\$ bénéficieront, dans certains cas, de subventions provinciales ou provenant de l'entente fédérale-provinciale relative au Fonds fédéral de la taxe sur l'essence. Certains des projets permettront le décroisement des réseaux d'égouts, avec comme effet une économie d'eau potable et une diminution significative des rejets d'eaux usées dans la rivière.

Réfection de longues sections et/ou de pavage et/ou de trottoirs et/ou de bordures et/ou de drainage

Boulevard du Roi-Charles, montée Sainte-Thérèse, rue Santa, rue des Cyprès, rue des Hironnelles, rue des Pélicans, 47^e Avenue et 14^e Rue.

Réhabilitation d'infrastructures (aqueduc, égouts, chaussée, trottoirs, bordures et éclairage)

Rue Brière, entre les rues Lebeau et Pierre-Lemoyne, rue Fournier (en partie), rue de Sainte-Marguerite et rue Saint-Léandre.

Pavage et éclairage

Rues du Lierre et des Sureaux.

Nouveaux feux de circulation

À l'intersection de la montée Sainte-Thérèse et des bretelles de l'autoroute 15.

Réfection du puits Bertrand

Dans l'ancien village de Bellefeuille.

D'autres projets pour rendre la ville plus attrayante

À ces travaux de réfection s'ajouteront d'importants chantiers, également décrits dans cette édition du Saint-Jérôme vous informe, visant à doter la ville de nouvelles installations qui la rendront plus attrayante et qui feront la fierté des Jérômiens.



Saint-Jérôme, ville étudiante

Plus de 25 000 personnes à l'école chez nous !

Si on peut mesurer l'importance d'une ville à la place qu'occupent les activités d'enseignement, Saint-Jérôme fait très bonne figure et joue fort bien son rôle de capitale régionale à ce chapitre.

Au-delà de 25 000 jeunes et adultes fréquentent la trentaine d'établissements d'éducation qu'on trouve sur son territoire.

La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord génère bien sûr la majeure partie de cette clientèle étudiante : 16 211 de ses 28 512 élèves font leurs apprentissages dans les 26 écoles primaires, secondaires, professionnelles et d'éducation aux adultes qu'on trouve à Saint-Jérôme. L'Académie Lafontaine, une école privée qui a acquis ses lettres de noblesse depuis sa création il y a 28 ans, ajoute 2110 jeunes à cet effectif de niveaux primaire et secondaire.

Le Cégep de Saint-Jérôme a pour sa part connu une croissance phénoménale depuis 10 ans et compte aujourd'hui 4505 étudiants. Il complète actuellement la construction d'un nouveau pavillon qui lui permettra d'accueillir sa clientèle de façon plus confortable à compter de la session d'automne.

Depuis sa construction en 2010, le campus de l'Université du Québec en Outaouais constitue un pôle d'attraction majeur pour Saint-Jérôme. Il a rapidement fait face à une augmentation de sa clientèle, qui atteint aujourd'hui 2560 étudiants. Cette progression fulgurante a d'ailleurs forcé l'UQO à aménager cette année des locaux modulaires temporaires, en face de son prestigieux campus du centre-ville.

Des employés qui contribuent à la vitalité économique

Si les étudiants représentent la force vive de ces maisons d'enseignement, le personnel qui y travaille constitue un apport substantiel à l'économie jérômiennne.

Une bonne partie des 5000 employés de la commission scolaire sont basés à Saint-Jérôme, où se trouvent d'ailleurs les bureaux administratifs de cet organisme régional. En période de pointe, l'Académie requiert les services de 340 personnes, alors que l'effectif du Cégep dépasse les 600 employés. Quant au campus de l'UQO, 88 personnes y oeuvrent à temps plein, en plus d'une centaine de chargés de cours.

Aussi beau la nuit QUE LE JOUR!

Le futur Quartier des Arts et du Savoir impressionnera de nuit comme de jour, grâce à un éclairage mettant en valeur son paysage nocturne.

Pour ce faire, la Ville a donné à une firme spécialisée le mandat de confectionner un **plan lumière** digne d'une capitale régionale.

Le projet consiste à créer une vision globale de l'éclairage du Quartier, incluant les bâtiments publics et privés, les rues, les parcs et les espaces publics. La mise en lumière de certaines infrastructures, d'oeuvres d'art publiques et de la rivière du Nord sera aussi considérée.

L'objectif est d'embellir, de sécuriser et d'augmenter l'attrait de la Ville, tout en lui donnant une image distinctive. Cette initiative contribuera du même coup à l'essor des activités commerciales et culturelles en soirée.

Ça s'allume dès cette année!

Le plan lumière prévoit, dès cette année, la mise en lumière de certains bâtiments dont la cathédrale et la Maison de la culture Claude-Henri-Grignon.

La technologie au service de la lumière

La Ville utilise dorénavant des luminaires de type DEL pour l'éclairage des lieux publics. C'est ce type d'éclairage qui a été installé au stationnement P-9 de la Place de la Gare (accès rue Latour) et en partie à la Place du Curé-Labelle. Depuis plus d'un an, des lampadaires à DEL sont aussi utilisés lors de l'aménagement de nouvelles rues.

Malgré son coût d'achat un peu plus élevé, elle engendre des économies sur le plan de la consommation d'énergie. De plus, les ampoules DEL ont une durée de vie beaucoup plus longue que les appareils d'éclairage conventionnels.



DES JARDINS URBAINS

POUR RENOUER AVEC LA RIVIÈRE

Élément majeur du futur Quartier des Arts et du Savoir, les jardins urbains offriront aux Jéroimiens de nouvelles aires de détente conviviales au centre-ville, tout en leur permettant de renouer avec la rivière, le plus important patrimoine naturel de la ville.

Les aménagements feront appel à des végétaux indigènes, des installations lumineuses ou artistiques et du mobilier urbain. Ils deviendront un puissant emblème jéroimien et une véritable attraction touristique.

Le projet démarrera cette année avec l'acquisition et la démolition de trois propriétés de la rue Labelle. En tenant compte des autres bâtiments déjà démolis plus au sud, une large percée visuelle sur la rivière s'étendra de la rue Castonguay à l'amphithéâtre Rolland. L'aménagement des jardins commencera l'an prochain.

QUATRE GRANDES COMPOSANTES

Le Jardin Castonguay, au nord de la rue Castonguay, proposera un vaste ensemble d'ambiances végétales et minérales, ainsi qu'une installation d'art public.

Le Jardin de l'ancien hôtel de ville offrirait une grande esplanade, avec mur végétal et installation lumineuse.

Derrière l'amphithéâtre Rolland, la plage du Curé-Labelle créera un point de contact avec la rivière.

La promenade existante, qui s'étend de la rue De Martigny à la rue Saint-Joseph, sera restaurée afin que les citoyens puissent y déambuler en toute sécurité, y compris en soirée, en profitant du milieu naturel.



Budget 2017

Les propriétaires jérômiens ont récemment reçu leur compte de taxes municipales. De façon générale, près de 80 % des contribuables ont constaté une baisse ou un gel de leur compte de taxes. Leur contribution représentera les trois-quarts des revenus de la Ville en 2017.

Les taux de taxation ont légèrement baissé par rapport à l'an dernier pour tenir compte de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation qui a entraîné une hausse de la valeur des propriétés. Quant aux services tarifés (eau, ordures, assainissement), ils sont maintenus au même niveau qu'en 2016.



Revenus

Revenus	Budget 2016	Budget 2017
Taxes	102,9M\$	103,4M\$
Paiements tenant lieu de taxes	6,9M\$	6,2M\$
Transferts	2,8M\$	2,8M\$
Services rendus	5,3M\$	5,6M\$
Imposition de droits	4,8M\$	5,1M\$
Amendes et pénalités	3,9M\$	3,8M\$
Intérêts	0,9M\$	0,9M\$
Autres	0,4M\$	0,2M\$
Total des revenus	127,9M\$	128,0M\$
Affectations	4,2M\$	5,5M\$
Total budget	132,1M\$	133,5M\$

Dépenses

Charges par objets	Budget 2016	Budget 2017
Rémunération et charges sociales	59,3M\$	60,7M\$
Biens et services	33,2M\$	33,1M\$
Frais de financement	8,5M\$	7,9M\$
Contribution à des organismes	9,2M\$	8,8M\$
Autres	0,6M\$	0,8M\$
Total des charges	110,8M\$	111,3M\$
Remboursement du capital/dette	19,7M\$	20,2M\$
Autres affectations	1,6M\$	2,0M\$
Total budget	132,1M\$	133,5M\$

Dépenses de 133,5 M\$

Au total, c'est une somme de 133,5 M\$ que l'administration municipale prévoit dépenser cette année, à peine 1 % de plus qu'en 2016. D'ailleurs, cette très faible progression des dépenses se constate depuis quatre ans, un véritable exploit, d'autant plus que les services ont été maintenus sinon améliorés.

Malgré le budget serré en 2017, les grands projets lancés dans le cadre du plan stratégique Destination 2020 se poursuivront. La mise en valeur du parc-nature du lac Jérôme, l'amélioration des infrastructures, le virage numérique, le développement du Quartier des Sports et celui du Quartier des Arts et du Savoir, ainsi qu'une meilleure prestation de services aux citoyens font partie des chantiers de l'année 2017.

UNE CENTRALE DU CITOYEN AMÉLIORÉE

Un guichet unique

Vous connaissez déjà la Centrale du citoyen? Vous aurez dorénavant plus d'occasions de profiter de ce guichet unique d'information sur les services de la Ville. Depuis 2010 déjà, la Centrale répond aux questions des citoyens, les réfère aux services appropriés, reçoit leurs plaintes et requêtes pour une intervention municipale. Elle traite annuellement pas moins de 50 000 demandes qui lui sont faites par téléphone, en ligne, par courriel, par la poste ou en personne au 10, rue Saint-Joseph. Devant ce succès et pour mieux répondre aux besoins de la clientèle, la Centrale subira une transformation majeure.

► Extension des heures du service par téléphone et en personne (pour les appels urgents, le service est déjà disponible 24 heures sur 24);

► Agrandissement de l'accueil au rez-de-chaussée pour le confort des usagers;

► Regroupement au même endroit de l'information de première ligne pour différents services et ajout progressif de services offerts sur place.

► Aménagement d'une salle où le citoyen pourra rencontrer un employé concerné par sa demande, sans avoir à se déplacer d'un service à l'autre;

► Améliorations technologiques pour favoriser l'utilisation de plateformes numériques.

Gens d'affaires

La Centrale deviendra également un guichet d'affaires unique pour les commerçants, entrepreneurs et promoteurs, qui pourront y obtenir de l'information de base pour leurs besoins et projets.

En parallèle, un programme d'amélioration du service à la clientèle est en voie d'implantation dans tout l'appareil municipal, dans le but de simplifier les relations de la Ville avec les citoyens et les gens d'affaires.

Ces changements s'inscrivent dans la foulée du plan stratégique Destination 2020 qui vise une meilleure communication avec les citoyens, notamment grâce au virage numérique, l'intégration d'une culture centrée sur la qualité des services et la mise en place d'un mécanisme d'amélioration continue.

Quatre façons de joindre la Centrale du citoyen :

Par téléphone
450 569-5000

En ligne
vsj.ca

En personne
10, rue Saint-Joseph, bureau 101

Par courrier
Ville de Saint-Jérôme
a/s Centrale du citoyen
10, rue Saint-Joseph, bureau 301
Saint-Jérôme J7Z 7G7

UNE AUTRE ANNÉE ACTIVE DANS LA CONSTRUCTION

Après une année 2016 qui a généré des investissements de 140 M\$ en valeur de permis de construction et de rénovation, la nouvelle année est de nouveau prometteuse pour l'économie jérômiennne.

Pendant que des chantiers majeurs tels que celui du Théâtre Gilles-Vigneault se poursuivent, un nouveau projet d'envergure a démarré en janvier sur les anciens terrains de la compagnie Rolland (Cascades), où un centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) de 99 lits sera érigé pour un investissement de 20 M\$.

L'activité semble aussi se maintenir dans le secteur résidentiel avec près de 100 M\$ en valeur de permis l'an dernier, avec l'ajout de 778 nouvelles unités d'habitation. En cinq ans, la valeur totale des permis de construction et de rénovation émis par la Ville a totalisé 868 M\$.

Vers un « pôle santé »

Ce projet est d'autant plus significatif qu'il vient appuyer la création d'un véritable « pôle santé » dans ce secteur, où l'on trouve déjà l'hôpital, le CHSLD Lucien-Rolland, une clinique médicale ainsi qu'un autre CHSLD de 212 lits dont la construction s'achève. Une clinique offrant des services de radiologie et d'imagerie médicale devrait aussi s'ajouter dans un avenir prochain.

Valeur des permis en 2016

Résidentiel : 99,4 M\$

Industriel : 4,5 M\$

Commercial : 19,5 M\$

Public : 9,3 M\$

SAINT-JÉRÔME, UNE VITRINE EN EXPANSION

Commerces, restaurants, hôtels, industries et édifices à bureaux, Saint-Jérôme accueille en bordure de l'autoroute 15 une foule d'entreprises qui contribuent à la prospérité de la Ville. La Tour Saint-Jérôme vient enrichir ce rôle de capitale régionale en offrant de nouveaux espaces à bureaux de grande qualité.

La construction de ce nouvel immeuble à bureaux de quatre étages, en bordure de l'autoroute 15, attire bien des regards.

La Tour Saint-Jérôme représente non seulement un investissement privé de 10 M\$, mais elle met aussi en évidence une technique de construction innovatrice faisant appel au bois lamellé-collé.



Ce matériau écologique permet de mettre en valeur une ressource tirée de la forêt québécoise. La conception et la fabrication de ce bois d'ingénierie s'effectuent en effet entièrement chez nous, de la forêt aux chantiers de construction.

Par ailleurs, l'utilisation d'une structure en bois fait un lien intéressant avec le patrimoine naturel des Laurentides. Le nouveau Théâtre Gilles-Vigneault au centre-ville ainsi que l'aréna régional Rivière-du-Nord ont également mis en évidence le bois dans leur architecture.



NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS CET ÉTÉ AU PARC MULTISPORTS

Déjà très fréquenté avec la présence de ses deux terrains de soccer-football à surface synthétique, le parc Multisports connaîtra cette année une nouvelle étape de son développement, qui viendra appuyer son rôle-pivot dans l'émergence du futur Quartier des Sports.

Cette première phase du plan d'aménagement adopté ce printemps prévoit l'ajout de deux aires de jeux mixtes pour les enfants de 2 à 5 ans et de 6 à 12 ans, ainsi que des jeux d'eau. Bien sûr ouverts à toute la population, ces équipements récréatifs seront particulièrement appréciés des jeunes du secteur.

Du côté sud des terrains sportifs existants, une plaine gazonnée servira d'aire d'exercice extensif.

Une seconde phase

C'est également à cet endroit que la Ville prévoit construire par la suite un complexe de soccer intérieur, incluant une palestre pour la gymnastique, ainsi que des vestiaires pour les utilisateurs des terrains extérieurs de soccer-football. Ce projet d'envergure fait actuellement l'objet de demandes de subventions.

À cela, viendront se greffer deux patinoires extérieures, dont une à surface réfrigérée et recouverte d'un préau, tout près de l'aréna, où un local de services pour les patineurs et hockeyeurs est déjà en place. Une zone de jeux à surface synthétique lignée pour la pratique de différents sports offrira d'autres possibilités de se délier les muscles en s'amusant.

Le cœur du Quartier des Sports

Le parc Multisports deviendra le cœur du futur Quartier des Sports qui englobera notamment l'aréna régional, la polyvalente et ses équipements sportifs, le sentier des Fondateurs au Centre communautaire Notre-Dame, ainsi que le parc-nature du lac Jérôme.

Destination
2020

Le parc-nature du lac Jérôme prend forme



Même si son ouverture officielle est prévue cet été, le parc-nature du lac Jérôme est déjà accessible gratuitement depuis quelques semaines aux amateurs de plein air.

Un sentier de quatre kilomètres, formant une boucle, y a été aménagé pour le plus grand plaisir des skieurs. Les marcheurs, adeptes de la raquette ou même de *fatbike* peuvent aussi fréquenter le parc. Notez toutefois qu'il n'y a pas encore de signalisation, ni de surveillance. Cet hiver, seuls l'entretien et le traçage des pistes de ski de fond sont assurés par la Ville.

Le sentier débute en bordure des terrains de soccer/football du parc Multisports, accessible par la rue Filion. Les usagers peuvent stationner à l'aréna régional de la Rivière-du-Nord. Les chiens sont permis, mais ils doivent être gardés en laisse. Motoneiges et véhicules tout-terrain sont bien sûr prohibés.

Un plan directeur ce printemps

Il s'agit d'un premier pas vers l'aménagement de ce vaste espace vert de près de 20 millions de pieds carrés, qui comprend des terrains acquis en 2015 par la Ville, incluant le lac Jérôme, de même que des zones humides, cours d'eau, autres parcs et espaces verts déjà propriétés municipales dans ce secteur situé aux limites de Sainte-Sophie.

L'objectif est d'assurer la conservation et la protection permanente de ce précieux territoire, tout en le rendant accessible au public pour des activités d'éducation et de récréation extensive.

L'administration municipale présentera ce printemps une proposition de plan d'aménagement qui fera l'objet d'une consultation populaire à laquelle les citoyens auront l'occasion de contribuer.

Saint-Jérôme peut s'enorgueillir d'être une des rares villes au Québec à posséder un parc naturel d'une telle ampleur et offrant un potentiel aussi important pour améliorer la qualité de vie des citoyens.



◀ Cet hiver déjà, la Ville a procédé à l'entretien et au traçage d'un premier sentier de ski de fond de 4 kilomètres.



BARIL DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

Encore cette année, la Ville offrira aux citoyens d'acheter un baril de récupération d'eau de pluie au prix avantageux de 30\$. Une bonne façon de réduire la consommation d'eau traitée pour l'arrosage domestique des jardins et potagers.

Cinquante barils de 200 litres seront disponibles. Le formulaire de commande est disponible au comptoir du Service des finances (10, rue Saint-Joseph, bureau 102) et le paiement doit être fait sur place.

La distribution des barils aura lieu le mercredi 7 juin de 13 h à 20 h, dans le stationnement du Quartier 50+.

Pour les détails de la réglementation sur l'eau potable et des conseils sur l'utilisation judicieuse de cette ressource, consultez le site Internet de la Ville vsj.ca dans la section **Environnement et eau potable** et sous l'onglet Réglementation et permis.



POUR UNE UTILISATION *sensée* DE L'EAU POTABLE

Prenez note des changements apportés à la réglementation sur l'utilisation de l'eau potable.

La période d'arrosage permise est allongée d'un mois : du 1^{er} juin au 15 septembre, au lieu du 15 juin au 1^{er} septembre. Pour les systèmes de gicleurs automatiques programmables, les heures d'arrosage sont entre 3 h et 5 h, plutôt qu'entre minuit et 2 h. Le nombre de têtes de gicleurs d'arrosage automatique fonctionnant simultanément n'est plus limité.

Pour l'arrosage conventionnel avec boyaux, les heures permises demeurent de 20 h à 22 h, les jours pairs pour les adresses civiques paires et inversement pour les jours impairs. Un principe d'alternance s'applique aussi aux systèmes de gicleurs automatiques, soit les mardi, jeudi et samedi pour les adresses paires; les mercredi, vendredi et dimanche pour les adresses impaires.

Pour une nouvelle pelouse, la période d'arrosage est moins restrictive, mais il faut d'abord obtenir un permis gratuit, disponible à la Centrale du citoyen.

N'OUBLIEZ PAS QU'EN TOUT TEMPS, IL EST INTERDIT :

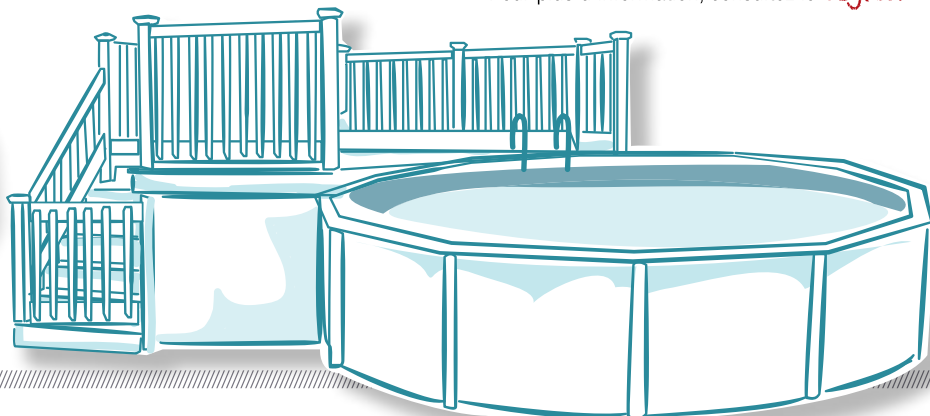
- ❌ De laisser l'eau ruisseler sur le trottoir, le pavage public ou toute autre surface drainée vers un égout public;
- ❌ D'utiliser l'eau potable pour nettoyer les stationnements, les allées et les trottoirs;
- ❌ D'utiliser simultanément plus d'un boyau et d'y raccorder plus d'une lance ou d'un arrosoir;
- ❌ D'effectuer un lavage d'automobiles sans utiliser une lance à fermeture automatique;
- ❌ De laver les patios et les murs extérieurs au moyen d'un boyau, sauf entre le 15 avril et le 15 mai;

*Dans le cas d'un nécessaire nettoyage de structure ou de pavage préalable à des travaux, il faut d'abord obtenir un permis gratuit, disponible à la Centrale du citoyen.

Remplissage de piscine

Le remplissage de piscine est permis à toute heure et en tout temps, sauf du 15 mai au 15 septembre, où s'applique l'alternance adresse paire/jour pair et adresse impaire/jour impair.

Pour plus d'information, consultez le vsj.ca



Environnement
et eau potable



Visitez DES ÉDIFICES DE LA VILLE SUR GOOGLE

Vous pouvez dorénavant entrer dans certains édifices municipaux... sans vous y rendre !

À l'instar de nombreuses autres entreprises ou institutions qui profitent de cet outil de la plateforme *Google Street*, la Ville a réalisé une séance photo 360 degrés

dans ses trois bibliothèques, au Quartier 50+ ainsi qu'à la Centrale du citoyen, qu'on peut maintenant visiter de façon virtuelle sur le web. Il s'agit d'une excellente carte de visite pour les nouveaux résidents et les personnes qui veulent découvrir la ville à distance. D'autres lieux jérômiens seront photographiés en utilisant cette technologie au courant de l'année.

Testez vos connaissances sur

Saint-Jérôme

Comme vous, nous aimons les sondages. Nous vous invitons à répondre à cinq questions pour mesurer vos connaissances sur votre ville ou pour vous la faire connaître.

Q1 Quelle est l'année de fondation de Saint-Jérôme ?

- 1834
- 1874
- 1924

Q2 Quelle est la population actuelle de la ville ?

- 52 741
- 75 812
- 125 856

Q3 Trouvez l'intrus

- Georges Thurston
- Sylvie Fréchette
- Frère Marie-Victorin
- Antoine Labelle
- Justin Bieber

Q4 Le Service de police a innové et s'est fait cinéaste en parlant de....?

- Son nouveau rapport de police en ligne
- L'importance de respecter les règlements
- Une campagne de sensibilisation sur les sexto

Q5 Photo mystère. Quel est cet immeuble et où se trouvait-il ?



Photo hôtel Source : SHRN / Fonds Mgr Paul Labelle / Photographe : Marcel Laporte

Réponses :

1) 1834 2) 75 812 Saint-Jérôme est la 14^e ville en importance au Québec sur le plan de la démographie. 3) Justin Bieber est l'intrus. Les autres ont tous un lien avec Saint-Jérôme : le déjant chanteur Georges Thurston (Boulevard Noir), bien connu pour son inoubliable chanson «Aimez-tu la vie comme moi», a fait ses premiers pas en musique ici. Sylvie Fréchette, médaillée olympique en nage synchronisée à Barcelone en 1992, demeure à Saint-Jérôme et y est entraîneur-chef du club Neptune Synchro. Le frère Marie-Victorin a jeté les bases de sa grande œuvre en botanique, La flore laurentienne, alors qu'il résidait au collège des Frères de la rue Laviolette, où se trouve maintenant le palais de justice. Le curé Antoine Labelle, impossible de l'ignorer, d'autant plus que depuis 2016, il a le statut de « personnage historique du Québec » en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. 4) La campagne sextTO, élaborée par le Service de police en collaboration avec le Service des communications, est visible sur les médias sociaux et dans les publicités au cinéma du Carrefour du Nord. 5) Dans les années cinquante, tous les grands noms de la scène québécoise et d'ailleurs passaient par l'hôtel Laporte, sur la rue Labelle au centre-ville. Il a brûlé dans les années 1980. Sur son emplacement se trouve aujourd'hui la Place Laporte, au 10 rue Saint-Joseph, siège de plusieurs services municipaux dont la mairie.

AVANT D'ABATTRE OU DE PLANTER UN ARBRE, INFORMEZ-VOUS!

Soucieuse de préserver la nature et d'encourager les citoyens à faire de même, la Ville a mis en place une réglementation étoffée concernant l'abattage et la plantation d'arbres.

Si vous souhaitez enlever ou ajouter un ou plusieurs arbres sur votre propriété, prenez soin de bien vous informer des exigences. Vous trouverez tous les détails sur le site Internet de la Ville vsj.ca, dans la section Réglementation et permis (règlement relatif à la planification du territoire sur le zonage 0309-000, chapitre 13). Mais prenez d'abord note des éléments suivants :

ABATTAGE

Un certificat d'autorisation doit d'abord être obtenu, sans frais, auprès du Service de l'urbanisme et du développement durable. Sans ce certificat, le propriétaire est passible d'une amende d'au moins 200 \$.

L'arbre doit :

- ✔ Être mort ou atteint d'une maladie incurable
- ✔ Constituer une nuisance ou causer des dommages à la propriété
- ✔ Être dangereux pour la sécurité ou la santé des citoyens
- ✔ Être une nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins
- ✔ Être nécessairement abattu dans le cadre de l'exécution de travaux publics

D'autres exigences s'appliquent à l'abattage d'arbres en lien avec des projets de construction ou de développement.

PLANTATION

- ✔ Distance minimale de 1 à 5 mètres, selon le cas, par rapport aux poteaux électriques, luminaires de rue, bornes fontaines, conduites d'égout et d'aqueduc, emprise de rue, etc.
- ✔ Interdiction de planter à moins de 10 mètres d'un bâtiment principal, d'une piscine, de l'emprise d'une rue, d'une conduite d'égout ou d'aqueduc, d'un puits ou d'une installation septique, les essences d'arbre suivantes : aulne, érable argenté, érable à giguère, orme chinois, orme américain, peuplier, saule, tremble.
- ✔ Un nombre minimum d'arbres, plantés ou existants, doit être maintenu sur un terrain résidentiel, soit au moins un arbre feuillu (ou deux conifères) d'une hauteur minimale de quatre mètres par 200 mètres carrés de superficie de terrain.
- ✔ Le propriétaire est responsable d'entretenir et d'élaguer l'arbre pour répondre aux exigences du règlement.

Vous construisez, vous rénovez ? ASSUREZ-VOUS D'ÊTRE EN RÈGLE

Vous envisagez une rénovation intérieure ou extérieure, l'aménagement du sous-sol, la construction d'une remise ou d'un patio, l'installation d'une clôture, d'une piscine ou d'une thermopompe ?

Vous posez toujours le bon geste en vous informant d'abord au Service de l'urbanisme et du développement durable avant d'entreprendre les travaux.

Chaque projet doit être conforme aux règlements en vigueur et vous avez la responsabilité de vous en assurer. Vous devez aussi exiger que les concepteurs de plans, constructeurs, entrepreneurs et autres professionnels exécutent les travaux selon les règles de l'art et en conformité avec tous les règlements tels que le Code de construction du Québec et le Code national de prévention des incendies.

Plusieurs types de travaux nécessitent l'émission d'un permis municipal. Le personnel du Service de l'urbanisme et du développement durable pourra vous accompagner dans cette démarche et s'assurera que votre projet respecte les règlements de zonage et de lotissement.

Dans l'intérêt public

La réglementation d'urbanisme et de sécurité incendie est un moyen de contrôle des activités, des constructions et des usages sur le territoire, pour offrir :

- ✔ un meilleur encadrement au développement
- ✔ une sécurité accrue
- ✔ une meilleure qualité de vie à l'ensemble des citoyens

Consultez la section Réglementation et permis sur le site Internet de la Ville vsj.ca. Vous y trouverez l'information utile pour vos projets. Vous pouvez aussi communiquer par téléphone avec le Service de l'urbanisme et du développement durable au 450 436-1511, ou encore vous rendre au 10, rue Saint-Joseph, bureau 102.





EN ATTENDANT LA SALLE DE SPECTACLE

La construction du Théâtre Gilles-Vigneault va bon train près de la Place des Festivités, en vue de son ouverture l'automne prochain. Vous pouvez d'ailleurs suivre l'évolution du chantier en temps réel sur le site Internet de la Ville vsj.ca, en consultant la section Nos vidéos sur la page d'accueil.

La nouvelle salle de 875 places, à l'architecture impressionnante, sera exploitée par l'organisme de diffusion En Scène qui y présentera dorénavant ses spectacles.

D'ici là, jusqu'à la fin d'avril, En Scène continue de vous proposer toute une variété de soirées d'humour, de chanson, de musique et de théâtre à la salle André-Prévost de la Polyvalente et à la salle Antony-Lessard de la Maison de la culture Claude-Henri-Grignon. Consultez la programmation sur le site enscene.ca.

Populaires, LES BOÎTES À LIVRES!

Les Jéromiens sont-ils de grands lecteurs? Chose certaine, le réseau des «boîtes à livres» se développe de façon remarquable! Cinq nouvelles boîtes ont vu le jour à la fin de la dernière année. On en trouve désormais huit, réparties dans tous les secteurs de la ville, et d'autres sont à venir.

Implanté depuis deux ans à l'initiative de citoyens, ce concept de libre-échange permet aux personnes désireuses de se départir de livres et de les offrir aux gens du quartier, en les déposant dans la boîte et d'en prendre à leur tour pour renouveler leur choix de lectures.

La Ville appuie ces initiatives de façon concrète en fournissant les «boîtes à livres», qui prennent la forme de sympathiques maisonnettes installées sur un poteau, généralement près d'un parc ou de boîtes postales. Fait à noter, des employés du Service des travaux publics ont conçu le modèle de ces mini-bibliothèques citoyennes, les fabriquent et les installent.

Pour bien démarrer le processus d'échange, la Division des bibliothèques fournit une première variété d'ouvrages, après quoi le roulement des livres est assuré par les citoyens eux-mêmes, sur le principe «prenez-en un, donnez-en un», de façon à ce que les boîtes ne soient jamais vides.

Chacune des boîtes est sous la responsabilité de citoyens du quartier. Mentionnons aussi l'initiative d'un commerce du centre-ville qui s'est joint à ce réseau culturel en mettant une petite bibliothèque d'échange de livres à la disposition du public.



Les citoyens Eric Raymond et Christiane Laforge se sont portés volontaires pour prendre soin de la boîte à livres, au coin des rues de l'Étang et de la Canardière dans le secteur Bellefeuille.

Où les trouver :

Secteur Saint-Jérôme

Parc Arthur-Helms, rue du Domaine face à l'école Dubois
Parc Urgel-Carrière, rue Duvernay
Boulangerie Deux gars dans l'pétrin, 291, rue Labelle

Secteur Bellefeuille

Coin des rues de l'Étang et de la Canardière (Lac Claude)
Coin des rues Beausite et de Bordeaux

Secteur Saint-Antoine

Parc du Colombier, coin de la rue du Parc et de la 11^e Rue

Secteur Lafontaine

Rue Patrick, près du boulevard Lafontaine
Parc Locas, coin de terrasse Locas et de la 118^e Avenue





CONSULTEZ LA PROGRAMMATION COMPLÈTE SUR vsj.ca

ANIMATIONS, CONFÉRENCES ET SPECTACLES

Sauf indication contraire, ces spectacles et conférences ont lieu à la Maison de la culture Claude-Henri-Grignon (salle Antony-Lessard) 101, place du Curé-Labelle. Ces activités sont gratuites, mais les places sont limitées. Si requis, les laissez-passer sont disponibles dans les trois bibliothèques.



Contes et activités pour les petits abonnés de 3 à 6 ans, accompagnés d'un parent. Faites vite, les places sont limitées!

Bibliothèque Marie-Antoinette-Foucher

Lundi 6 mars à 18 h 30
Lundi 3 avril à 18 h 30
Lundi 8 mai à 18 h 30
Lundi 29 mai à 18 h 30

Bibliothèque du Frère-Marie-Victorin

Mercredi 8 mars à 15 h 15 et 18 h 30
Mercredi 22 mars à 18 h 30
Mercredi 5 avril à 15 h 15 et 18 h 30
Mercredi 26 avril à 18 h 30
Mercredi 17 mai à 15 h 15 et 18 h 30
Mercredi 24 mai à 18 h 30
Mercredi 31 mai à 15 h 15 et 18 h 30
Mercredi 14 juin à 18 h 30

Bibliothèque Charles-E.-Garneau

Jeudi 16 mars à 18 h 30
Jeudi 13 avril à 18 h 30
Jeudi 11 mai à 18 h 30
Jeudi 8 juin à 18 h 30

POUR LES 3 À 9 ANS SPECTACLE DE MARIONNETTES LE LAPIN QUI VOULAIT ÊTRE ROI

DIMANCHE 2 AVRIL

1^{re} représentation à 10 h 30
2^e représentation à 13 h
Laissez-passer disponibles dès le 18 mars



CONFÉRENCE LA SCIENCE DANS VOTRE ASSIETTE

DIMANCHE 9 AVRIL À 13 H 30

Laissez-passer disponibles dès le 25 mars

CONFÉRENCE DESTINATION VOYAGE : LA NOUVELLE ANGLETERRE

DIMANCHE 14 MAI À 13 H 30

Laissez-passer disponibles dès le 29 avril



La Francofête



Bibliothèque du Frère-Marie-Victorin

450, boulevard de La Salette
Tél. : 450 432-1226

Bibliothèque Charles-E.-Garneau

500, boulevard des Laurentides
Tél. : 450 431-1388

Bibliothèque Marie-Antoinette-Foucher

101, place du Curé-Labelle
Tél. : 450 432-0569

SEMAINE DE LA FRANCOFÊTE JEUX LINGUISTIQUES ET DICTÉE TROUÉE

DIMANCHE 26 MARS À 14 H

Vieille-Gare de Saint-Jérôme.
Inscription dans les 3 bibliothèques dès le 4 mars

CERCLE DE LECTURE

Salle S-4 de la Maison de la culture
Claude-Henri-Grignon

MERCREDI 15 MARS

Bande dessinée/roman graphique

MERCREDI 19 AVRIL

Roman d'aventures

MERCREDI 10 MAI

Album jeunesse

MERCREDI 7 JUIN

Adaptation cinématographie

Toujours de 14 h à 16 h et de 18 h 30 à 20 h 30



**FOIRE DES CAMPS DE JOUR
DES ORGANISMES
PARTENAIRES
DE LA VILLE**

SAMEDI 18 MARS
AU QUARTIER 50+
DE 10 H À 16 H

Apprenez-en plus sur l'offre des organismes partenaires de la Ville et faites votre inscription sur place !

Aucune inscription aux camps offerts par la Ville ne sera faite lors de la foire. Profitez toutefois de l'événement pour mettre à jour votre carte loisirs en vue des inscriptions.

DÉFI SANTÉ

Passez à l'action en participant au Défi Santé ! Vous devez vous inscrire et par la suite, du 30 mars au 10 mai, vous devrez mettre votre santé en priorité en vous engageant à poser des gestes simples pour atteindre 3 objectifs : manger mieux, bouger plus et... favoriser votre sommeil ! En vous inscrivant, vous courrez la chance de remporter un des nombreux prix.

Pour vous inscrire : defisante.ca.

Pour vous aider à relever le défi, la Ville s'allie aux Centres d'activités physiques Rivière-du-Nord (CAPRDN) pour vous donner des occasions de bouger plus gratuitement ! Pour plus d'information sur la programmation : caprdn.ca/

FÊTE DE LA FAMILLE

SAMEDI 13 MAI
PARC DE LA DURANTAYE
DÈS 11 H

**SAINT-JÉRÔME
FOLK**
MUSIQUES MÉTISSÉES/ACTUELLES

La 3^e édition est en préparation !
Saint-Jérôme sera folk en août !

INSCRIPTIONS DIVERSES

TENNIS

DU 27 MARS 13 H AU 13 AVRIL 16 H 30

CAMP DE JOUR ET CAMP DES ARTISTES

Journée spéciale d'inscription le samedi 25 mars
au Quartier 50+, 10 h à 16 h

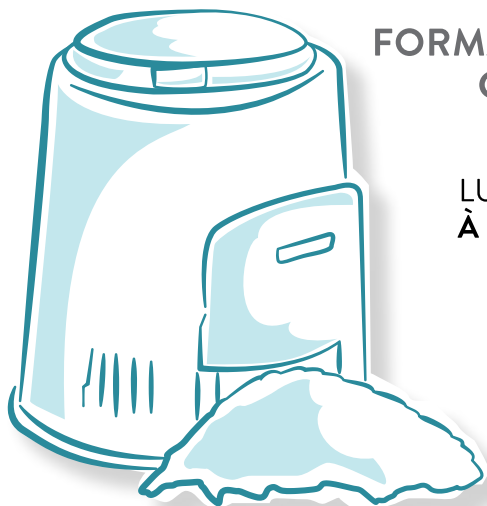
Les inscriptions se poursuivront en personne du 27 au 31 mars au 10, rue Saint-Joseph, bureau 101, sur le site Internet de la Ville ou par la poste jusqu'au 7 avril.

Pour tous les détails : campsdejour.vsj.ca

HOCKEY

DU 23 MAI 13 H AU 9 JUIN 12 H

Pour plus d'information, consultez le vsj.ca ou communiquez avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au 450 436-1512, postes 3122, 3124 ou 3300



**FORMATION SUR LE
COMPOSTAGE
DOMESTIQUE**

LUNDI 8 MAI À 19 H
À LA VIEILLE GARE



DIMANCHE 28 MAI

**PARC RÉGIONAL
DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

3^e édition de cet événement sportif ouvert à tous.
Parcours proposés de 1, 2, 5 et 8 km
Président d'honneur : le maire Stéphane Maher
Ambassadeur : Jonathan Huberdeau des Panthers de la Floride
Information et inscriptions : coursenaturerdn.ca

Inscriptions aux cours et activités

Du 6 au 17 mars pour la session du printemps et à compter du 18 avril pour la session d'été. Programmation disponible le 6 mars au comptoir d'accueil, au www.vsj.ca/quartier50 ou au www.facebook.com/quartier50

Activités

Faites vérifier vos signes vitaux (pouls, pression et température)

Par les étudiants en technique de soins infirmiers du Cégep de Saint-Jérôme

Les 10, 11 et 12 avril

De 10 h 30 à 12 h 30, dans le hall d'entrée du Quartier 50+

Ouvert au public, gratuit

Spectacle musical du groupe Temps-Danse

Formé des membres du Quartier 50+

Samedi 22 avril

De 14 h à 16 h, salle de spectacle du Quartier 50+

Chansons francophones et anglophones pour la danse en ligne, la danse sociale, le rock'n roll, le twist, le disco, etc.

Ouvert au public, coût : 2,50 \$

Je suis retraité(e) : où puis-je offrir mes services comme bénévole ?

Visitez les kiosques des différents organismes à la recherche de bénévoles à Saint-Jérôme

Lundi 24 avril

De 10 h à 16 h, hall d'entrée du Quartier 50+

Ouvert au public, gratuit

Vente de garage des membres du Quartier 50+

Samedi 29 avril

De 8 h 30 à 14 h, hall d'entrée intérieur et la salle de spectacle du Quartier 50+

Tables de vente réservées aux membres du Quartier 50+ au coût de 10 \$
Ouvert au public, gratuit

Conférences

Les mercredis

De 13 h à 15 h

Réservez votre place au 450 432-0550

28 mars

Réponse à toutes vos questions en matière d'horticulture !

Par Claire St-Germain, horticultrice professionnelle et enseignante au Jardin botanique de Montréal

11 avril

Prenez vos pieds en main : la santé et l'entretien des pieds, les différentes orthèses et leur utilité

Par Johanne Ouellette, orthopédiste

18 avril

Votre patrimoine familial : Qu'est-ce que vous devez conserver parmi les livres, documents, journaux intimes, vêtements, objets, souvenirs personnels de vos aïeux ou les vôtres ? Comment les protéger, les classer et les organiser ? Pourquoi et à qui les léguer ?

Par la Société d'histoire de la Rivière-du-Nord

25 avril

Le gaspillage alimentaire : trouvez de vraies solutions, réalistes et durables pour les aliments non consommés et que vous pensez jeter.

Par Véronique Allard, technicienne à la Division des matières résiduelles et des bâtiments de la Ville de Saint-Jérôme.





Marché public

Ouvert du 1^{er} avril au 30 septembre. Le marché est accessible par la Place de la Gare, la rue Melançon et par le parc linéaire.

Jours de marché :

mardi : de 6 h à 17 h

vendredi : de 6 h à 21 h

samedi : de 6 h à 16 h



Vidange des fosses septiques

En 2017, le secteur n° 1 sera desservi par le programme de vidange des boues de fosses septiques, entre le 15 mai et le 15 novembre. Ce secteur s'inscrit entre les limites suivantes :

Au nord : Sainte-Anne-des-Lacs

À l'ouest : Mille-Îles

Au sud : Saint-Colomban

À l'est : la rivière du Nord, le boulevard de La Salette

Consultez la carte au vsj.ca. Un contrat d'exclusivité a été accordé à la firme Beauregard Environnement. Les citoyens concernés reçoivent ainsi les services d'une entreprise experte, dont toutes les étapes de vidange et disposition sont supervisées par la Ville.



Collecte des ordures ménagères

Pour la période estivale, du 1^{er} avril au 31 octobre, la collecte des ordures ménagères sera effectuée chaque semaine de 7 h à 19 h.

Heure de dépôt des ordures ménagères en bordure de la rue : à partir de 19 h la veille ou avant 7 h le matin même.

Exception pour le centre-ville : par souci de propreté et de salubrité, il est interdit de déposer les déchets au bord de la rue avant 7 h le matin de la collecte qui est effectuée entre 9 h 30 et 11 h 30.

À noter : Le secteur du centre-ville et les immeubles de treize logements et plus, avec le service municipal de conteneurs, ne connaîtront aucun changement d'horaire.

Jours de collecte par secteur :

Bellefeuille : le mardi

Lafontaine : le jeudi

Saint-Antoine Nord et Sud : le vendredi

Saint-Jérôme Est : le vendredi

Saint-Jérôme Ouest : le mardi



Collecte de résidus verts

Au printemps : les lundis 1^{er} et 8 mai

À l'automne : les lundis 16, 23 et 30 octobre, ainsi que les 6 et 13 novembre. Les résidus verts sont ramassés uniquement lors de ces collectes et non avec la collecte régulière des déchets. Après les collectes dédiées, les résidus verts peuvent être déposés en bordure de rue pour être ramassés lors des collectes régulières.

Privilégiez les sacs transparents ou de couleur orange.



Collecte des branches

À la suite d'un émondage ou d'un entretien annuel, il est possible de faire ramasser ses branches. Le service est offert sur appel, du 1^{er} lundi de mai au 3^e vendredi de novembre. Contactez la Centrale du citoyen au 450 569-5000 afin de vous inscrire sur la liste à chaque mois. Dans la période la plus achalandée, il peut s'écouler une à deux semaines entre l'appel et le ramassage des branches.

Une cueillette mensuelle d'une période de 30 minutes maximum par adresse civique est allouée gratuitement. Tout excédent est facturé au tarif de 50 \$ la demi-heure supplémentaire, payable à l'avance au Service des travaux publics (495, rue Filion).

› Critères de la collecte des branches

Les branches doivent être placées en bordure de la rue (le gros bout vers la rue) et ne pas avoir un diamètre supérieur à 10 cm (4 pouces). Elles doivent être empilées et non attachées. Les branches ne doivent en aucun cas entraver le trottoir ou la chaussée. Les souches ou racines ne seront pas ramassées. Le nettoyage du terrain privé (résidus de bois) est la responsabilité du propriétaire.



Collecte des retailles de cèdres

La collecte de retailles et de petites branches de cèdre, effectuée en collaboration avec la firme Arbressence, a lieu du 1^{er} mai au 31 octobre. Placez vos retailles dans des sacs (sur le côté de la maison) ou en tas accessibles à une remorque. Le ramassage est effectué dans les 48 heures. Composez le 450 434-7512 ou en ligne au arbressence.ca.



Écocentre

L'Écocentre, situé au 301, boulevard Lajeunesse, reprendra ses activités le 18 avril, si la température le permet. Il sera ouvert du mardi au samedi de 9 h à 16 h 30. Il sera fermé les jours fériés suivants : 24 mai, 24 juin, 5 juillet, 6 septembre et le 11 octobre.

Important : Il est interdit de déposer des matières devant l'Écocentre lorsque ce dernier est fermé. Ces matières seront automatiquement acheminées au site d'enfouissement. La réglementation prévoit des amendes pour les contrevenants.

www.ecocentresrdn.org

450 569-0451

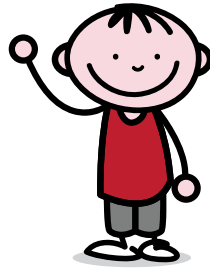
Licence de chiens



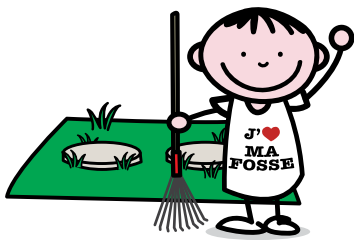
N'oubliez pas que la réglementation municipale oblige les propriétaires de chiens à renouveler la licence de leur animal chaque année. Elle est valide pour un an, jusqu'au 31 décembre. Son coût est de 20 \$ pour un premier chien et 25 \$ pour les suivants. Il est permis de garder un nombre maximal de cinq (5) animaux domestiques, dont un maximum de deux chiens et de deux chats dans une unité d'occupation.

On peut se la procurer en ligne auprès de la SPCA Lanaudière/Basses-Laurentides (www.spcalanaudiere.com), qui assure le service de contrôle animalier à Saint-Jérôme. Vous pouvez aussi l'obtenir en vous présentant directement au bureau de la SPCA (7695, Route 335 à Saint-Calixte) ou au Service des finances de la Ville (10, rue Saint-Joseph, bureau 102).

Revoici Jérôme

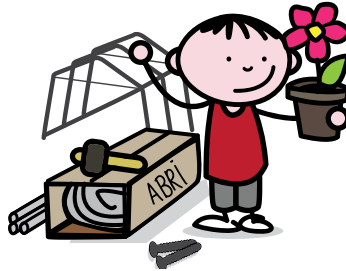


Jérôme vous informe des bonnes pratiques à adopter à l'approche du printemps.



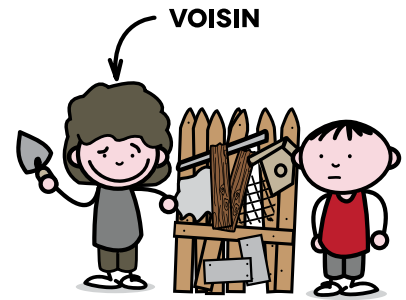
VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Jérôme a à cœur de faciliter le travail du personnel qui vidangera sa fosse. Il s'assure de dégager les couvercles de sa fosse septique et identifie où elle est située sur sa propriété.



ABRIS ET GARAGES TEMPORAIRES

Jérôme se met en mode «printemps» et enlève son abri temporaire avant le deuxième dimanche d'avril. Fini les toiles, bonjour les fleurs!



PERMIS DE CONSTRUCTION

Contrairement à son voisin, Jérôme est un bon bricoleur. Avant de faire des travaux, il téléphone à la Ville ou visite le site web pour être certain de respecter la réglementation.



COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

Jérôme surveille les dates des collectes spéciales des résidus verts. Il ensache seulement les feuilles et les résidus du jardin pour s'assurer de la qualité du compost produit et il privilégie les sacs transparents ou de couleur orange.



COLLECTE DES BRANCHES

Jérôme empile ses branches en bordure de la rue (le gros bout vers la rue), sans les attacher et sans entraver le trottoir ou la chaussée. Il a préalablement fait un tri: pas de racines, de souches ou de branches d'un diamètre supérieur à 10 cm (4 pouces).



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

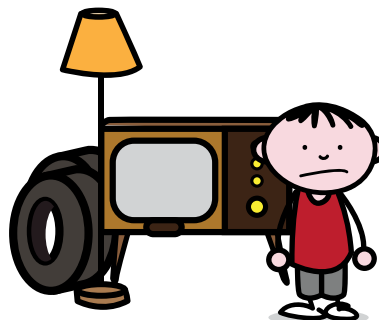
Jérôme dépose ses bacs en bordure de la rue à partir de 19h la veille ou avant 7h le matin même.

* Exception pour le secteur du centre-ville: les citoyens doivent déposer leur bac en bordure de la rue entre 7h et 9h30 la journée de la cueillette, qui est effectuée entre 9h30 et 11h30.



FOYERS EXTÉRIEURS

Jérôme se sert de son foyer extérieur à l'occasion, mais il s'assure de ne pas incommoder ses voisins.



ÉCOCENTRE

Lorsqu'il fait son ménage du printemps, Jérôme va à l'écocentre pour y déposer gratuitement les résidus domestiques dangereux (RDD), les appareils électroniques et les objets en bon état et réutilisables.

Faites
comme Jérôme.



Pour plus d'information: 450 569-5000

vsj.ca